

Montréal, le 16 mai 2025

Mireille Paul, présidente
Pierre Benoit, commissaire
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Projet de parc éolien Canton MacNider
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
macnider@bape.gouv.qc.ca

Objet : Commentaires sur le projet de Parc éolien Canton MacNider

Madame la Présidente et Monsieur le Commissaire,

Grâce à son regroupement de 120 chambres de commerce et près de 1000 entreprises membres, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel

Le projet Canton MacNider

La FCCQ appuie la réalisation du projet de parc éolien Canton MacNider, dans la MRC de La Matapédia. Les besoins du Québec en électricité propre sont immenses et commandent des actions importantes de la part de tous les acteurs de la société afin d'en augmenter la production aussi rapidement que possible. Ce projet permettrait l'ajout de 122,32 MW d'électricité propre au réseau d'Hydro-Québec, permettant la réalisation de projets d'électrification des transports, de décarbonation d'activités industrielles et de développement économique durable.

La filière éolienne est solidement implantée en tant que composante essentielle de notre portefeuille énergétique, en raison de son coût de revient compétitif et de la capacité de déployer des parcs éoliens rapidement dans une variété de régions, à proximité du réseau de transport électrique existant. La région du Bas-Saint-Laurent compte déjà plusieurs parcs existants et son potentiel éolien est parmi les plus intéressants au Québec. Ce projet s'inscrit donc dans un cadre national et régional favorable à sa réalisation.

Le projet de parc éolien Canton MacNider engendrerait des retombées économiques importantes pour les MRC et leur région, incluant 150 emplois pendant sa phase de construction jusqu'en 2026 et 5 à 10 emplois permanents pendant sa phase d'opération pour l'entretien et la maintenance des installations, d'une durée prévue de 30 ans. Son promoteur, Parc éolien Canton MacNider S.E.C., est un partenariat entre deux organisations reconnues. La première, Clearlight Energy Trust, est une fiducie canadienne qui est un promoteur actif sur le territoire québécois depuis 2007 et qui y exploite 2 parcs éoliens, dont Saint-Damase I, voisin du projet Canton MacNider.

La seconde, l'Alliance de l'énergie de l'Est, est un regroupement de 209 communautés et territoires, de la MRC de Montmagny jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, incluant la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, qui assure la participation des communautés dans les parcs éoliens de l'Est-du-Québec.

Ce modèle de partenariat permet à la fois d'assurer aux communautés de l'Est-du-Québec de nouveaux moyens financiers pour se développer, tout en pouvant compter sur un partenaire privé ayant une expertise précise pour la conception, la construction et l'opération de projets éoliens de ce genre. Il reflète également le consensus régional en faveur de ce projet, puisque les représentants élus de la population avoisinante sont partie prenante de l'élaboration du projet. Le promoteur a d'ailleurs mené de nombreuses rencontres avec les acteurs locaux, incluant des réunions ciblées avec les propriétaires fonciers, une consultation des parties prenantes (représentants gouvernementaux, municipalités, communautés autochtones, MRC, UPA, etc.) ainsi que des soirées d'échanges publiques tenues en septembre 2023 et en octobre 2024.

De plus, les tours d'éoliennes de ce projet seront fabriquées par Marmen Énergie à leur usine de Matane. En combinaison avec d'autres projets éoliens, cela contribuera à l'ajout et au maintien d'emplois de qualité dans la région. Cela contribue à la valeur économique du projet, mais ajoute aussi à l'importance de l'autoriser aussi rapidement que possible, puisque ces emplois de fabrication sont, comme le reste du projet, tributaires du fait de ne pas rater la saison de construction de 2025 afin d'en arriver à une mise en service d'ici la fin de 2026, tel que prévu.

L'étude d'impact décrit bien les impacts faibles à nuls qu'aurait le projet, que ce soit pour la faune, le paysage et le climat sonore. L'implantation dans le même territoire que le parc Saint-Damase I, l'utilisation de plusieurs chemins existants ainsi que la proximité d'une ligne de transport d'Hydro-Québec et du poste des Boules auquel le projet se raccorde contribuent à rendre optimal l'emplacement de ce projet.

Le contexte économique

Il est important de rappeler que Hydro-Québec fera face à de nombreux défis au cours des prochaines décennies, puisque le Québec aura besoin d'entre 150 et 200 TWh d'électricité propre supplémentaire d'ici 2050 afin d'atteindre ses objectifs de carboneutralité tout en faisant croître notre économie. Seulement d'ici 2035, Hydro-Québec planifie l'ajout de 60 TWh, soit entre 8 000 et 9 000 MW de puissance additionnelle. Cela équivaut à la puissance fournie actuellement par trois de nos plus grands ouvrages hydroélectriques : l'aménagement Robert-Bourassa (LG-2), Manic-5 et le complexe de la Romaine.

Les trois-quarts de cette électricité supplémentaire serviront, d'ici 2035, à décarboner le Québec, c'est-à-dire à électrifier des moyens de transport et des systèmes de chauffage, mais aussi à remplacer des procédés industriels polluants par de l'électricité propre. Le quart restant devrait être consacré à la croissance économique, notamment en permettant le développement, toujours à base d'électricité propre, de nouvelles entreprises et l'expansion d'entreprises existantes. Ces besoins sont très réels et ce, dès aujourd'hui : lors du premier appel de projets effectué depuis l'adoption du projet de loi 2, plus de 150 demandes totalisant plus de 30 000 MW d'électricité ont été déposées.

Même en 2035, en présumant que 100% des objectifs du Plan d'action d'Hydro-Québec auront été atteints, le Québec sera loin de pouvoir répondre à cette demande. Il y aura donc un coût d'opportunité à chaque projet d'économie d'énergie ou de production d'énergie qui sera entravé dans sa réalisation. Des dizaines d'entreprises québécoises ont des projets de développement nécessitant de l'électricité supplémentaire que nous n'avons pas encore, sans compter les investissements directs étrangers que peut générer, plus que jamais, notre électricité propre.

Le contexte tarifaire

Tout en devant impérativement répondre à ce besoin énergétique, il est nécessaire que le Québec offre un environnement favorable pour les investisseurs, tant locaux qu'internationaux. Nonobstant d'autres impacts non souhaitables liés à la surconsommation énergétique, la faiblesse des coûts d'électricité au Québec constitue un critère important pour l'attrait des investissements. Il faut s'assurer de maintenir autant que possible cet avantage compétitif, alors que d'autres juridictions offrent des congés de taxes et d'impôt, des approbations plus rapides pour des projets étant donné des critères d'évaluation moins exigeants, une main-d'œuvre disponible, etc.

Or, selon les résultats de ce plus récent appel d'offres, le coût de l'énergie éolienne est très compétitif. Le coût moyen de fourniture prévu dans les soumissions retenues est de 7,8 ¢/kWh. La filière éolienne est donc avantageuse pour le Québec, autant sur le plan environnemental que sur le plan économique.

En raison de l'impact très faible du projet sur son milieu et des immenses besoins en énergie propre du Québec, la FCCQ souhaite que le BAPE recommande au gouvernement la réalisation du projet de parc éolien Canton MacNider dans la MRC de La Matapédia.

Nous demeurons disponibles pour en discuter avec votre équipe et vous, à votre convenance.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente et Monsieur le Commissaire, l'expression de ma considération distinguée.



Véronique Proulx

Présidente-directrice générale